

INFORMATIONS

Simplifiez-vous la vie en optant pour le prélèvement bancaire ou le paiement en ligne !

**Au choix, la Ville vous offre deux modes de règlement
qui allègeront vos tâches administratives...**

Prélèvement bancaire

Tranquillité et confort : vous n'avez plus besoin de vous déplacer, ni d'envoyer votre règlement.

Remplissez l'autorisation de prélèvement ci-jointe et retournez le tout, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Une facture vous est adressée indiquant la date de prélèvement. En cas de rejet du prélèvement par votre banque, la facture sera à régler directement au Trésor Public.

Vous pouvez interrompre à tout moment le prélèvement bancaire pour les factures à venir en faisant la demande par simple courrier ou courrier électronique (massy-tarifs@mairie-massy.fr).

Paiement en ligne

Vous pouvez choisir de régler vos factures municipales directement en ligne, sur le site Internet de la ville :

→ www.ville-massy.fr - rubrique : Démarches > Portail famille (Inscription nécessaire à la première utilisation).

Pratique, rapide et simple : une solution sécurisée sans aucun frais supplémentaire

- 1 **Inscrivez-vous en ligne** : remplissez le formulaire en utilisant votre numéro de compte famille, que vous retrouverez sur le présent document, sur votre courrier « Massy-Tarifs » ou sur votre facture.
- 2 **Vous payez en ligne** : munissez-vous de votre facture et réglez-là en ligne avant la date de paiement indiquée. Le délai est dépassé ? Votre facture passe en recouvrement et sera à payer directement au Trésor Public.

A noter : si vous activez le paiement en ligne, vous ne pouvez régler vos factures que par ce biais.

Vous pouvez interrompre à tout moment le paiement en ligne pour les factures à venir en faisant la demande par simple courrier ou par courrier électronique (massy-tarifs@mairie-massy.fr).

Paiement à la Trésorerie

Vous vous déplacez directement à la Trésorerie de Massy

Vous pouvez choisir de régler vos factures municipales **directement à la Trésorerie de Massy** (4 quater avenue de France 91300 MASSY), en envoyant votre **chèque** avec le talon de paiement en bas de la facture ou en effectuant un **virement** sur le compte de la trésorerie (RIB en PJ) en indiquant vos nom et prénom et les références de votre facture qui se trouve sur le coupon de paiement ou par **carte bancaire** ou par **espèces** (jusqu'à 300 €).

Attention : ce dossier ne concerne pas les inscriptions pour le centre de loisirs le mercredi et les vacances. Elles restent à réaliser en ligne, sur le portail famille du site Internet de la ville.

Les données collectées sont conservées et sont accessibles au personnel en charge de la facturation ainsi que la société Technocarte, agissant en tant que sous-traitant de la Ville. Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@mairie-massy.fr ou par courrier postal à Hôtel de Ville de Massy, Délégué à la Protection des Données, 1 Av du Général de Gaulle, 91300 Massy



Mairie de Massy
1 avenue du Général de Gaulle
91300 Massy
Tél : 01 60 13 3000

MASSY - TARIFS 2019 / 2020

Dossier de calcul du Quotient Familial

BÉNÉFICIAIRE

Code Famille :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Pour bénéficier de réductions sur les services municipaux

Faites calculer vos
tarifs municipaux

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Renvoyez-nous ce dossier après vérification de tout le contenu. Vous pouvez également déposer le dossier en Mairie, à l'Espace Accueil Services.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2019

Pièces à fournir

- 1 Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2019 sur les revenus 2018 : [recto et verso](#)
- 2 Photocopie du livret de famille : [seulement si modification de la situation familiale](#) (en cas de divorce ou de séparation, fournir également la copie complète du jugement et le calendrier de garde alternée 2019-2020)

Le calcul des tarifs municipaux ne s'effectuera qu'à réception de ces pièces
tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Après traitement complet de votre dossier, vous recevrez l'ensemble des tarifs municipaux qui vous seront appliqués et les réductions correspondantes.

Choix du mode de paiement (Voir modalités au dos)

Un seul choix possible

- Paiement en Trésorerie** : paiement direct à la Trésorerie (périodicité bimestrielle - règlement en espèces (jusqu'à 300€), par chèque, par carte bancaire ou par virement).
- Paiement par prélèvement bancaire** : paiement prélevé directement sur votre compte bancaire (périodicité mensuelle).
- Paiement en ligne** : paiement sur le Portail famille du site Internet de la ville (périodicité bimestrielle)
→ www.ville-massy.fr - rubrique : Démarches > Portail

Composition du foyer familial

Nom et prénom	Date de naissance	Email	Tél responsable	Identité des deux parents des enfants

Identification du foyer

Si une information reportée s'avère inexacte, rayez et corrigez en-dessous.
Toute fausse déclaration sur ce dossier entraînera sa nullité.

BÉNÉFICIAIRE

Code Famille :

Situation familiale : Civilité :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone domicile : Portable :
Tél. travail responsable 1 :
N° allocataire CAF :



La facture électronique

Simplifiez-vous la vie et faites un geste pour l'environnement en choisissant la facture électronique pour vos factures.

Je souhaite recevoir mes factures uniquement par courrier électronique

Email :

Je déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur ce dossier et dans les pièces-jointes. Toute fausse déclaration est susceptible de sanctions prévues par les articles 441-1 et suivants du code pénal.

Date :/...../.....

Signature :